

Service émetteur : DELEGATION TERRITORIALE

Saint-Martin, le

Affaire suivie par : Raymond Rozas

Courriel : [raymond.rozas@ars.sante.fr](mailto:raymond.rozas@ars.sante.fr)

Tél. : 05 90 27 90 88  
Cél. : 0690 49 57 48  
Fax : 05 90 27 93 73

Le Directeur Général de l'Agence de Santé  
De Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

à

Réf. :

Madame la Préfète déléguée auprès du représentant de  
l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de  
Saint-Martin

Route du Fort Louis, Marigot  
97150 Saint-Martin

**Objet :** Projet de création d'une station d'épuration à Quartier d'Orléans.

Par lettre du 26 mai 2016, vous m'avez sollicité pour avis sur la demande d'autorisation au titre des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement concernant le projet de création d'une station de traitement des eaux usées à Quartier d'Orléans porté par l'EEASM. Une demande de dérogation à l'obligation du respect de la distance de 100 m des habitations et ERP fait également partie du dossier.

Après examen de ce dossier et en particulier du dossier d'expertise montrant l'absence d'incidence,

**J'émet un avis favorable.**

Le Directeur Général,

